



Voiture occasion - vice caché

Par popprezoli

Bonjour,

J'aurais une question concernant la démarche vice caché.

En bref notre situation: nous avons acheté une voiture Citroen le 12/09. Après deux pannes (après la première nous avons fait réparer la voiture par un garagiste - défaut banale: changement de bobine d'allumage) nous avons contacté notre assurance juridique à Paris (Juridica) pour commencer la démarche vice caché - l'ancien propriétaire n'a pas répondu à notre lettre.

Nous avons mené une enquête par un expert en automobile. Il a sorti le résultat: nous n'étions pas capable de mettre en cause l'ancien propriétaire parce que l'historique de code erreur a été effacé pendant la première réparation par notre garagiste, parce qu'il travaillait avec une ancienne valise. Donc les codes erreur avant l'achat ne s'affichait pas.

Nous avons dû arrêter la démarche. La garagiste a dit que c'était normal, il efface toujours les anciens codes.

Ma question est la suivante: est-ce que c'est possible de mettre en cause le garagiste? S'il ne efface pas les codes, je peux continuer la démarche et je ne perds pas le prix de voiture).

Merci, cordialement,
popprezoli.